



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Rauzan

Séance du 20 mars 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Absent : 1
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Julie MICOULAS – Philippe GUERRIER - Alice DENIS – Vincent JOLY - Florence LOBRE – Josselin BOULAHBAS – Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusée : Sophie FOURNIER

Pouvoir : de Sophie FOURNIER à Sandrine LACOUR

Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2026 – D13 : DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après la mise en place du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune siégeant au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commune de Rauzan ;

Vu la candidature de M. Vincent JOLY pour le délégué titulaire,

Vu les candidatures de M. Guy CAMON et de M. Patrick NARDOU pour le délégué suppléant,

Vu les résultats suivants :

M. Vincent JOLY	13 voix
M. Guy CAMON	12 voix
M. Patrick NARDOU	2 voix

Sont désignés comme délégués au SDIS :

M. Vincent JOLY en tant que délégué titulaire

M. Guy CAMON en tant que déléguée suppléante

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR

Le Maire,

Christophe QUEBEC

